

Commune de St-Légier-La Chiésaz  
Conseil communal

Motion du groupe Les Verts et Ouverts intitulée : La Commune de St-Légier-La Chiésaz créer un Fonds communal pour l'énergie et le développement durable

---

Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion du groupe VO.

#### Séance de la commission ad hoc

La commission s'est réunie le 12 juin 2017 à 19 h 30 à la salle de conférence du bâtiment administratif de la commune :

Présents : Mme Tommasina Maurer et MM. Roland Rapin, Dominique Ruchet, Gavin Dale

Absent : M. Mathieu Balsiger

Municipal délégué : M. Dominique Epp

M. Roland Rapin est nommé président de cette commission et Mme Tommasina Maurer rapportrice.

M. Roland Rapin complète les explications données dans le texte de son intervention. Il mentionne que la tendance du canton est d'inciter les communes à des innovations dans le domaine énergétique à différents échelons. Des initiatives visent à diminuer la consommation énergétique. Le canton de Vaud a édité un guide sur les possibilités de participations financières lors de transformations afin que les propriétaires investissent dans les panneaux solaires, l'éclairage, la rénovation des bâtiments ainsi qu'un soutien lors d'achat de vélos. Des subventions sont aussi possibles aux transports publics, pour soutenir des projets de promotion des économies énergétiques, de lutte contre le gaspillage et de sensibilisation des usagers.

Montreux, subventionne les abonnements aux transports publics, ce subventionnement est financé par l'impôt.

Actuellement les communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay offrent le 10% mais au maximum CHF 300.— pour l'achat d'un vélo électrique, pour autant qu'il soit acheté dans un magasin de la région et que la demande soit présentée avant l'achat. Ce financement est pris sur le budget communal. En 2017, 12 financements ont été accordés.

Une fois le fonds créé, la Municipalité devra mettre en place un règlement d'application efficace, le moins bureaucratique possible.

En ce qui concerne le photovoltaïque et l'isolation thermique, le canton verse une participation.

M. Dominique Epp relate que les comptes de la commune sont dans le rouge et que le préfet a décidé que pour l'année prochaine ils doivent être dans le noir. Pour ce faire on n'évitera pas une augmentation du point d'impôt. Il serait très malvenu de prélever une nouvelle taxe pour créer un Fonds, même si le produit de cette taxe est ensuite redistribué à la population.

Le bureau technique a procédé à une analyse liée à cette réflexion. Pour une commune de notre ampleur par rapport à l'effort administratif, il serait préférable de s'associer avec la commune de Blonay, toutefois cette dernière, approchée, n'a pas donné de réponse.

Des présentations sont faites par le canton, St-légier-la Chiésaz y a participé avec le municipal des espaces verts et bâtiments. Le canton a mis l'accent sur le fait qu'il faut définir les priorités afin d'être plus efficient dans des économies énergétiques.

On va payer encore plus de prendre de l'énergie renouvelable. La Romande énergie propose de l'énergie produite localement et elle sera plus chère.

Le montant qui serait à distribuer pour chacun va être moindre, toutefois il faut introduire une taxe supplémentaire alors que l'on vient d'introduire la taxe déchets, une augmentation du point d'impôts.

Monsieur Dominique Epp signale que la Municipalité est en train d'élaborer le plan général d'affectation (PGA) et qu'une planification énergétique sera réalisée dans le cadre de ce plan. Le plan général d'affectation permettra de voir quelles mesures seront à favoriser. Car avec un montant récolté de CHF 30'000.-- par année, ce n'est pas énorme, ce montant sera vite épuisé. Il lui semblerait plus judicieux de coordonner ces démarches et d'intégrer la proposition du Fonds de soutien dans la planification énergétique

Monsieur Dominique Epp quitte la séance.

Une personne de la commission prétend que cela demande beaucoup de temps et beaucoup de paperasse. Un commissaire répond que c'est un risque, les communes qui ont adopté un tel fonds le savent et cela fonctionne malgré tout.

Après discussion, les commissaires se rallient à la proposition présentée par la Municipalité, qui paraît judicieuse et cohérente.

**Décision :**

**En conclusion, la commission s'est prononcée, à l'unanimité, de suggérer à la Municipalité que lorsque le Plan d'affectation général sera établi, il faudra mettre des priorités et étudier l'intérêt à créer un fonds de soutien aux énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration de la planification énergétique**

*6 novembre 2017*

Au nom de la commission



Tommasina Maurer  
Rapportrice



Roland Rapin  
Président

